

DÉVELOPPER LE LOGEMENT ET REQUALIFIER LES CENTRES ANCIENS

→ Mettre en œuvre la politique de lutte contre l'habitat indigne

La DDT pilote le guichet unique de lutte contre l'habitat indigne (LHI) et conseille les communes pour la résolution des situations signalées.

À Barcelonnette, suite à la déclaration d'insalubrité d'un immeuble, la DDT a accompagné la copropriété dès 2013 pour qu'elle puisse bénéficier des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et faire réaliser les travaux requis dans le cadre de la politique de lutte contre l'habitat indigne. Face à la carence de la copropriété, l'État a dû mettre en œuvre la procédure de travaux d'office en 2019, pour se substituer aux propriétaires défaillants et remédier à la situation qui devenait dangereuse.

Une visite de fin de chantier et la restitution des clefs aux propriétaires sont prévues au printemps 2024.

Travaux d'office à Barcelonnette

avant travaux  après travaux



Création logements sociaux
Avenue du Lubéron à Manosque 

→ Conduire la programmation en logement social dans le département

La construction de logements locatifs sociaux (LLS) reste active dans le département. Ainsi, la résidence de 73 logements située avenue du Lubéron, à Manosque, a été livrée et inaugurée en 2023. Elle se compose de 47 logements aidés par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 26 bénéficiant de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), destinés à des familles en grande précarité. Pour réaliser l'opération, le bailleur social a bénéficié d'une subvention de l'État de 234 000 euros, pour un total de travaux de plus de 9,8 millions d'euros.

→ Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens

La rénovation énergétique de la copropriété « La Luquèce II », construite dans les années 1960 à Manosque, a été lancée en 2022.

Les travaux consistent en l'isolation thermique des murs et des combles d'un ensemble de 8 bâtiments, comprenant 200 logements. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie du bâtiment de 65 % et d'améliorer le confort des occupants, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique. Le coût total de l'opération s'élève à 3,4M d'euros dont 1,3M d'euros financés par l'ANAH.

Copropriété Luquèce II à Manosque



GÉRAUD TOUBERT

Service Aménagement Urbain et Habitat

ddt-sauh@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Tél : 04 92 30 55 51

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET SE PROTÉGER DES RISQUES

L'EAU dans les Alpes-de-Haute-Provence : une feuille de route pour agir

un an d'actions pour préserver la ressource et engager les transitions



→ Se donner une feuille de route pour l'eau jusqu'en 2030

À la suite des premières assises départementales de l'eau, organisées en 2022, et du diagnostic posé à cette occasion, les services de l'État ont élaboré une feuille de route pour l'eau, pour une gestion durable, sobre et concertée de la ressource.

Elle s'articule autour de 4 axes et de 38 engagements, identifiant les actions prioritaires en matière de sobriété pour tous les usages, de disponibilité de la ressource, de préservation de la qualité et d'amélioration de la gouvernance. Présentée lors des deuxièmes Assises de l'eau, coorganisées en novembre 2023 par le Préfet et la présidente du Conseil départemental, cette feuille de route donne le cap et les objectifs à atteindre.

Chiffres clés 2023

- 3 Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI Verdon, Durance et Var) et 1 Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM Ubaye)
- 148 dossiers instruits au titre de la loi sur l'Eau,
- 244 contrôles dans le domaine de l'eau
- 25 autorisations de défrichement accordées
- 18 autorisations administratives de coupe de bois
- 1 modification de Plan Prévention des Risques (PPR) approuvée
- 455 110 € de subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels
- 3 M€ de subventions au titre du Fonds Vert pour les opérations de prévention des risques naturels



BLANDINE BOEUF

Service Environnement Risques

ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Tél : 04 92 30 56 87

← Assises de l'Eau Digne-les-Bains

→ Accompagner le développement de la filière bois : aide à la réalisation de pistes forestières

La mobilisation de la ressource bois passe par l'accès à la ressource au sein des massifs forestiers. La réalisation de pistes forestières est ainsi une étape essentielle.

À l'image du projet de l'association syndicale libre (ASL) du Treboux à la Rocheiron, la DDT accompagne les propriétaires forestiers publics et privés dans la création de desserte forestière. Ces infrastructures font l'objet d'un financement européen (FEADER), instruit jusqu'en 2022 par la DDT et désormais porté intégralement par la Région.



→ Développer la culture du risque

La DDT porte au niveau du territoire la démarche engagée par l'État afin de diffuser la culture du risque, notamment dans le cadre de la journée nationale « Tous résilients face aux risques », instaurée en 2022.

Des événements sont organisés pour sensibiliser l'ensemble des citoyens aux risques qui peuvent les concerner. Les Alpes-de-Haute-Provence sont ainsi soumises aux risques naturels de crue torrentielle, d'incendie de forêt et de végétation, de mouvement de terrain, de séisme et d'avalanche, mais également technologiques, autour des cinq sites classés SEVESO.

Trois événements ont été organisés en 2023 pour porter cette sensibilisation : un escape game (tout public), un théâtre forum (4 classes de collèges dignois et ouvert au public) et une journée Risk Co'tour au collège de Sainte-Tulle (ateliers, jeux...).

Théâtre forum au centre culturel René Char à Digne-les-Bains



LA DDT 04 AU SERVICE DES TERRITOIRES


PRÉFET
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES ACTIONS-PHARES EN 2023

Création graphique : 1. Agence Autrement DDT - Crédit photos : DDT 04 - Photo de couverture : village de Fumichel



2023, une année à nouveau marquée par les difficultés et les crises, crise agricole touchant de nombreuses filières, crise économique, et crise climatique avec plusieurs épisodes de gel, de grêle et des crues dans les vallées de l'Ubaye et du haut-Verdon.

Mais aussi une année d'avancées et de concrétisation de politiques et de projets : mise en place d'une feuille de route partagée sur l'eau, réalisation de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou de requalification de centres anciens, de projets d'énergie renouvelables, de travaux sur les ouvrages hydrauliques comme le barrage de la Laye...

C'est également l'année de lancement de la démarche de planification écologique, politique prioritaire qui nous donne les cibles et les leviers sur lesquels il nous faudra agir collectivement, pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, indispensables pour lutter contre le changement climatique.

Les agents de la DDT ont à nouveau répondu présents tout au long de l'année, et poursuivent leur engagement pour accompagner les territoires face à ces multiples défis, comme vous pourrez le découvrir dans ce document.



Catherine GAILDRAUD
directrice
départementale



Mathias BORSU
directeur adjoint

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Avenue Demontzey - 04002 Digne-les-Bains

Accueil téléphonique (de 9h à 11h30) : 04 92 30 55 00

SOUTENIR L'AGRICULTURE

➔ Soutenir les filières agricoles face aux crises économiques et climatiques

En 2023, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a déployé plusieurs aides exceptionnelles pour soutenir les exploitations agricoles et compenser les pertes économiques liées, notamment, aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Ainsi, dans notre département, la DDT a instruit et mené à bien les dossiers suivants :

- **Filière Lavande** : soutien à hauteur de 2,9 M€ pour compenser les pertes économiques de 130 producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin.
- **Agriculture biologique** : environ 770 000 € ont été versés pour 96 exploitations ;
- **Procédures de calamités agricoles** : pour les épisodes de gel 2022, de sécheresse 2022, des orages 2023 et de gel du printemps 2023, les aides totales accordées pour les indemnisations s'élevaient à plus de 3,4 M€.

Pommiers impactés par la grêle



Champs de lavande raviné par les fortes pluies



➔ Assurer le versement des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

L'année 2023 était la première année de réforme et de mise en œuvre de la programmation 2023-2027 de la PAC avec plusieurs nouveautés : suivi des surfaces en temps réel, droit à l'erreur et nouvelles aides (écoringime, ...). De nombreuses difficultés techniques ont conduit à des retards de versement. Cependant, grâce à une forte mobilisation des équipes de la DDT, plus de 80 % des dossiers ont pu être payés avant la fin de l'année 2023, soit au total, **59,5 M€ versés** pour 1558 exploitants.

Les versements des aides 2023 se poursuivent début 2024.

Chiffres clés 2023

- **1 558 dossiers PAC** instruits pour un montant total d'aides versé de **59,5 M€**
- **226 dossiers** instruits dans le cadre des aides exceptionnelles agricoles (Bio, Lavande) pour un montant total versé de **3,67 M€**
- **37,5 K€ d'aides** attribuées au titre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture
- **97 demandes** d'autorisation d'exploiter instruites
- **587 éleveurs** bénéficiaires des subventions contre la prédation du loup pour un montant total d'aides de **8,6 M€**
- **231 avis d'urbanisme** en zone agricole rendus



➔ Accompagner les éleveurs et le pastoralisme face à la prédation du loup

La prédation du loup sur les troupeaux a diminué en 2023 par rapport à 2022. **Les attaques ont baissé de 11 % et le nombre de bêtes victimes du loup, de 20 %.** Dans cette dynamique, il convient de maintenir les moyens de protection contre la prédation du loup. Dans notre département, un nombre important d'éleveurs sont déjà dotés de chiens pour protéger leurs troupeaux pour un total d'environ 1100 chiens subventionnés.

En 2023, 8,6 M€ ont été attribués au titre des subventions pour la protection contre la prédation du loup pour 587 éleveurs bénéficiaires.

La DDT travaille également à l'expérimentation de nouveaux moyens de protection spécifiques aux bovins, tels que des colliers de prévention des attaques.

PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE FAÇON ÉQUILIBRÉE



Vue de Digne-les-Bains



➔ Garantir la sobriété foncière des territoires

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, **1454 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021.** Dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'échéance 2050, la DDT contribue activement à la sobriété foncière des territoires, notamment à travers l'accompagnement des collectivités et de leurs projets, avec pour premier objectif ambitieux de réduire de 50 % leur consommation d'espaces naturels d'ici 2031.

En 2023, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF), présidée par la DDT, a enregistré une activité soutenue avec 41 projets examinés dans divers domaines tels que la planification urbaine, les compensations agricoles collectives et les autorisations d'urbanisme.

➔ Accompagner les projets structurants pour le territoire : l'exemple d'Hygreen

Le projet de production d'hydrogène vert Hygreen, porté par la communauté d'agglomération DLVA, est accompagné par la DDT pour la recherche d'un site propice, à travers un appui juridique et technique, de la production cartographique et une aide au pilotage des procédures d'autorisation pour rendre ce projet innovant possible.

➔ Promouvoir l'agrivoltaïsme : concilier agriculture et énergies renouvelables

En agrivoltaïsme, les panneaux solaires doivent apporter une **plus-value à l'activité agricole** : adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal ...

Par anticipation à la publication des décrets, la DDT a mis en place plusieurs groupes de travail regroupant des élus locaux, des représentants agricoles, des acteurs environnementaux, afin de formuler des recommandations locales claires permettant des projets de qualité et d'établir une doctrine en la matière. Fin 2023, la DDT a organisé la visite d'un site expérimental agrivoltaïque afin de mieux appréhender les enjeux de cette approche innovante.

Site expérimental agrivoltaïque



Chiffres clés 2023

- **1796 autorisations** d'urbanisme instruites
- **3 600 titres** de perception de taxe d'aménagement émis pour **6,2 M d'€** pour le compte des collectivités
- **100 000 € de subvention** aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- **12 commissions CDPENAF** accompagnant 41 projets
- **150 cartes** élaborées pour les services de l'Etat



GRÉGORY ROOSE



Service Urbanisme et Connaissance des Territoires

ddt-suct@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04 92 30 55 41

APPORTER UN APPUI EN INGÉNIERIE AUX TERRITOIRES

Projet d'hôtellerie, Saint-Paul-sur-Ubaye (ancien presbytère)



➔ Accompagner les collectivités pour la réalisation de leurs projets complexes

Au travers du guichet conseil administratif, mais surtout de l'accompagnement « sur mesure » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la DDT a pu en 2023 donner accès à une **ingénierie spécifique aux collectivités.** Ainsi, des projets très divers sont en phase d'accompagnement sur le territoire : projet de réaménagement de la liaison des domaines skiables entre les deux stations de l'Espace Lumière, centre de santé sur la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, hébergement et restauration à Saint-Paul-sur-Ubaye, implantation d'un site photovoltaïque au sol à Castellane, plateforme de compostage sur la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. La DDT apporte à travers ces outils une aide à la décision pour les élus.

Une adresse unique pour toute demande d'ingénierie : ingenierie@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Parc photovoltaïque Les Mées



Chiffres clés 2023

- Financements vélo obtenus sur le fonds mobilités actives : **1 833 611€**
- **5 projets** accompagnés au titre de l'ANCT « sur mesure »
- Conduite de **2 guichets « conseil administratif »**
- Co-conduite de **8 Guichets Uniques Energie (GUE), soit 18 dossiers instruits,** et incluant 1 séance de rencontre des associations environnementales

➔ Mettre en œuvre la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023

Une disposition majeure de la loi prévoit la **définition de « zones d'accélération » (ZACC)** favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables, pour chaque type d'énergie. La DDT, conjointement avec la sous-préfecture de Forcalquier, assure « le service après-vote » de la loi, au travers d'instances et d'outils de communication, d'une assistance à l'élaboration des zones, et de cartographies de synthèse des zones. Au 31 décembre 2023, 44 délibérations de communes ont été prises pour définir leurs zones d'accélération.

➔ Permettre un traitement « équilibré » des porteurs de projet sur les territoires 04 et 05

L'Unité Interdépartementale de Conseil aux Territoires des Alpes du Sud (UICITAS), service mutualisé entre les DDT 04 et 05, exerce sur un territoire aux enjeux riches et complémentaires. Afin de répondre à un **besoin croissant d'homogénéité des applications réglementaires** sur des cas concrets, différents groupes de travail inter-DDT ont été menés permettant un partage de connaissance et de lecture. Les problématiques ciblées sont très diverses : aménagements de pistes cyclables en zonage loi Littoral, mise en œuvre des dispositions liées à l'agrivoltaïsme dans la loi APER, développement de parcs photovoltaïques dans les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) en loi Montagne...



THIBAUD GONZALEZ



Service Economie Agricole

ddt-sea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04 92 30 20 80



GHISLAIN BORG



Unité Interdépartementale de Conseil aux Territoires des Alpes du Sud

ddt-uictas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04 92 40 35 45